

# FIN DE SAISON 2020-2021

*Visio-conférence LR-CD du 22 mars 2021*



# Sommaire

- 1. Volet sanitaire**
- 2. Volet sportif**
- 3. Volet économique**
- 4. Volet social**
- 5. Communication**
- 6. Préparation saison 21-22**

# 1. Volet sanitaire

# Ce qui est autorisé (CP Gouvernement) 1/2

L'activité sportive est préservée.

Dans les 16 départements sous surveillance, la pratique sportive individuelle reste possible en extérieur, sans limitation de durée mais dans un rayon de 10 kilomètres autour de chez soi, dans le respect du couvre-feu soit entre 6h et 19h et muni d'un justificatif de domicile.

Les personnes résidant dans les autres départements ne peuvent se rendre dans les 16 départements sous surveillance au-delà d'un périmètre défini par un rayon de 30 kilomètres autour de leur domicile.

Les mesures existantes pour la pratique des activités physiques et sportives hors du temps scolaire perdurent en France mais avec des restrictions de distance adaptées aux personnes qui habitent dans les départements soumis aux mesures renforcées ou qui souhaitent se rendre dans l'un de ces départements.

En revanche, le gouvernement a décidé la reprise de l'éducation physique et sportive sur l'intégralité du territoire. Les scolaires seront donc autorisés à pratiquer dans les équipements couverts (gymnases...) dans le respect des protocoles applicables qui viennent d'être adressés aux rectrices et recteurs par le ministère.

## Pour la pratique sportive des mineurs

L'éducation physique et sportive a systématiquement été maintenue en extérieur ; elle reprend normalement en intérieur comme en extérieur dans le respect des protocoles applicables.

Dans le cadre périscolaire et extrascolaire, les associations sportives sont autorisées à poursuivre leurs activités pour les mineurs mais uniquement en extérieur : dans l'espace public (dans la limite de 6 participants dont l'éducateur), dans les équipements sportifs de plein air sans limitation de nombre à condition d'être encadrés. Toutefois, le couvre-feu (dans toute la France) et la limitation à 10 km autour du domicile (uniquement dans les 16 départements) devront être respectés.

# Ce qui est autorisé (CP Gouvernement) 2/2

## Pour la pratique sportive des majeurs

La pratique sportive individuelle reste possible dans l'espace public comme dans les équipements sportifs de plein air sans limitation de durée. Elle est toutefois limitée à un rayon de 10 kilomètres autour du domicile pour les 16 départements concernés par les mesures de vigilance renforcée.

Partout, le couvre-feu doit être respecté entre 19h et 6h.

La pratique encadrée par un club reste également possible dans le respect du couvre-feu (retour au domicile à 19h maximum). Elle est limitée à 6 personnes (éducateur compris) sur la voie publique. En revanche, si l'activité est encadrée, pas de limitation du nombre d'adultes dans les équipements sportifs de plein air.

## Pour les publics prioritaires

Les publics prioritaires suivants : sportifs professionnels, sportifs de haut niveau et autres sportifs inscrits dans le Projet de performance fédéral, personnes en formation universitaire ou professionnelle, scolaires, personnes détenant une prescription médicale APA et personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique, conservent l'accès à l'ensemble des équipements sportifs (plein air et couverts).

Seuls les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau, les publics en formation professionnelle ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique, seront autorisés à déroger au couvre-feu désormais fixé de 19h à 6h dans le cadre de leurs déplacements pour accéder aux équipements sportifs, se rendre ou traverser l'un des 16 départements (avec attestation obligatoire).

## Concernant les éducateurs sportifs

Les éducateurs sportifs conservent l'autorisation à déroger au couvre-feu, uniquement au titre de leur activité professionnelle, c'est-à-dire pour encadrer les sportifs professionnels et sportifs de haut niveau.

Les autres activités des éducateurs devront s'effectuer dans le respect du couvre-feu.

## 2. Volet sportif

# Décisions du Bureau Fédéral du 19/03/2021

Aucune visibilité quant à une potentielle reprise du Basketball et donc de nos compétitions fédérales (hors Haut-Niveau).

## **Décision : Arrêt définitif de toutes les compétitions en métropole (hors Haut-Niveau)**

- Ni classement, ni ranking, ni accession, ni relégation ;
- Compétitions alternatives, gérées par les LR, si reprise possible du basket avant la fin de saison ;
- Profiter de cette situation pour développer le 3x3.

## 2.1 Championnat de France



# Etat des lieux des championnats de France (1/2)



Nombre total de rencontres : 264

Nombre de rencontres déjà jouées (au 24/10) : 52

% rencontres jouées : 20%



Nombre total de rencontres : 528

Nombre de rencontres déjà jouées (au 25/10) : 99

% rencontres jouées : 19%



Nombre total de rencontres : 1 056

Nombre de rencontres déjà jouées (au 29/10) : 188

% rencontres jouées : 18%



Nombre total de rencontres : 728

Nombre de rencontres déjà jouées (au 24/10) : 145

% rencontres jouées : 20%



Nombre total de rencontres : 1 584

Nombre de rencontres déjà jouées (au 25/10) : 276

% rencontres jouées : 17%

## Etat des lieux des championnats de France (2/2)



Nombre total de rencontres : 252

Nombre de rencontres déjà jouées (au 29/10) : 94

% rencontres jouées : 37%



Nombre total de rencontres : 240

Nombre de rencontres déjà jouées (au 23/10) : 89

% rencontres jouées : 37%



Nombre total de rencontres : 240

Nombre de rencontres déjà jouées (au 27/10) : 93

% rencontres jouées : 39%



Nombre total de rencontres : 300

Nombre de rencontres déjà jouées (au 29/10) : 111

% rencontres jouées : 37%

# Places réservées en championnat de France (hors HN)

Possibilité de voir des équipes se désister ou être rétrogradées (sur décision fédérale par exemple).

→ Recours à un système de **places réservées** pour compléter les places vacantes et faire accéder des équipes de la division immédiatement inférieure.

## Règles d'attribution des places réservées en Championnat de France (Hors HN) :

- Une équipe souhaitant accéder à la division immédiatement supérieure, doit faire une demande selon les modalités définies par la FFBB ;
- Une place réservée sera attribuée prioritairement à une équipe de la même LR dont dépend l'équipe laissant une place vacante (continuité territoriale au sein de chaque division) ; s'il y a plusieurs équipes de la même LR, la place sera attribuée à l'équipe répondant le mieux aux critères d'attribution ;
- Si la continuité territoriale ne peut être assurée, le Bureau Fédéral pourra attribuer la place réservée à une équipe d'une autre LR, selon les candidatures reçues, répondant le mieux aux critères d'attribution.

## Critères d'attribution des places réservées en Championnat de France (Hors HN) :

- **SPORTIF** : Ranking basé sur les résultats sportifs sur les saisons 2019-2020 / 2018-2019 / 2017-2018 de l'équipe candidate ;
- **ECONOMIQUE** : Critères de la division (forme juridique, CCG...) ; sinon budget actuel du club et situation financière, capacité de financement du « surcoût » lié à la montée (éventuels accords de partenaires publics ou privés), etc.
- **TERRITORIAL** : Cohérence du projet, plus-value représentée par la candidature sur le territoire, etc.
- **AUTRES** : Projet sportif du club, infrastructures, engagement sur le plan de la formation (niveau des équipes de jeunes, label Club Formateur, etc.), capacité à respecter les obligations sportives, du statut du technicien, nombre de licenciés, etc.

# Places réservées en championnat de France (hors HN)

## Processus d'attribution des places réservées (Championnats de France hors HN)

- Procédure de candidature et d'attribution des places réservées, dont l'évaluation des critères, au Bureau Fédéral du 9 avril 2021.
- Les clubs souhaitant postuler une place réservée devront candidater avant le 31 mai 2021.
- Etude des dossiers reçus par la Commission Fédérale 5x5.
- Classement national et par division de toutes les candidatures au Bureau Fédéral du 11 juin 2021, en indiquant les candidatures irrecevables.
- Le Bureau Fédéral délègue à la Commission Fédérale 5x5 la proposition de places réservées en fonction des places vacantes.
- Les places vacantes seront pourvues selon les critères retenus par le Bureau Fédéral du 9 avril 2021.
- La Commission Fédérale 5x5 pourvoit alors les places vacantes via ces places réservées jusqu'au 15 juillet 2021.



## Réforme NM3

La réforme de la Nationale Masculine 3 prévoit de rétrograder 4 équipes supplémentaires au ranking (les 4 moins bons 9<sup>èmes</sup>) afin de démarrer la saison prochaine avec 140 équipes au lieu de 144.

Suite à l'arrêt des compétitions (hors HNC) sous le format validé au Comité Directeur du 11 décembre 2020, le Bureau Fédéral du 19 mars 2021 a validé le report de la réforme d'une saison supplémentaire.

Cependant, si d'éventuels désistements et non-engagements à l'issue de la saison venaient à entrainer un nombre inférieur à 140 équipes à engager en NM3, le Bureau Fédéral du 11 juin 2021 pourra se prononcer sur le nombre de places vacantes à pourvoir afin d'obtenir 140 ou 144 équipes engagées en NM3, et donc également sur un maintien des 12 poules de 12 équipes ou sur un passage à 10 poules de 14 équipes pour la saison 2021-2022.



## **2.2 Championnats régionaux, territoriaux, départementaux**

# Places réservées au sein des compétitions R-T-D

Possibilité de voir des équipes se désister ; possibilité également d'ajuster le nombre de poules dans certaines divisions.

→ Recours à un système de **places réservées** pour compléter les places vacantes que les LR/CD auront décidé de pourvoir et faire accéder des équipes de la division immédiatement inférieure.

## Règles d'attribution des places réservées au sein des compétitions R-T-D :

- Une équipe souhaitant accéder à la division immédiatement supérieure, doit faire une demande selon les modalités définies par la LR (ou le CD) ;
- Une place réservée sera attribuée prioritairement à une équipe du même territoire (secteur/département ?) dont dépend l'équipe laissant une place vacante (continuité territoriale au sein de chaque division) ; s'il y a plusieurs équipes du même territoire, la place sera attribuée à l'équipe répondant le mieux aux critères d'attribution ;
- Si la continuité territoriale ne peut être assurée, la LR pourra attribuer la place réservée à une équipe d'un autre territoire, selon les candidatures reçues, répondant le mieux aux critères d'attribution.

## Critères d'attribution des places réservées au sein des compétitions R-T-D :

- **SPORTIF** : Ranking basé sur les résultats sportifs sur les saisons 2019-2020 / 2018-2019 / 2017-2018 de l'équipe candidate ;
- **TERRITORIAL** : Cohérence du projet, plus-value représentée par la candidature sur le territoire, etc.
- **AUTRES** : Projet sportif du club.

# Places réservées au sein des compétitions R-T-D

## Processus d'attribution des places réservées au sein des compétitions R-T-D

- Etablissement, par la FFBB pour les LR-CD, d'un cadre de procédure de candidature et d'attribution des places réservées (Bureau Fédéral 9 avril 2021).
- Pour chaque LR/CD concernés :
  - Les clubs souhaitant postuler une place réservée devront candidater avant la date retenue.
  - Etablissement d'un classement R-T-D et par division de toutes les candidatures, en indiquant les candidatures irrecevables.
  - Proposition des places réservées en fonction des places vacantes.
  - Les places vacantes seront pourvues selon les critères retenus.



## **2.2 Compétitions alternatives**

# Organisation de compétitions alternatives (1/2)

Permettre aux licenciés et aux clubs de pratiquer du Basket dès qu'une reprise sera possible :

- Dans cette optique, la FFBB remet à disposition de chaque LR les équipes fédérales de son territoire.
- Les LR devront proposer des compétitions alternatives, dans lesquelles les équipes pourront s'engager de façon **volontaire** ; ces compétitions n'entraîneront ni accession ni relégation, ni titre de champion.
- Le format de ces compétitions devra tenir compte du calendrier possible de pratique du basket.

## Exemples de format :

- Championnat avec poules de 4 équipes → Rencontres aller-retour si au minimum 6 dates disponibles, et éventuellement phases finales avec croisement des poules, là encore si le nombre de dates le permet ; possibilité de ne faire que des rencontres aller si peu de dates disponibles.
- Coupe → Rencontres à élimination directe, avec possibilité de faire rentrer les équipes en fonction de leur niveau en championnat ou d'instaurer des handicaps (sur le modèle des Trophées Coupe de France Seniors).
- Autres...

# Organisation de compétitions alternatives (2/2)

Les LR pourront alors dupliquer leur modèle de compétition en accord avec les CD.

Les LR transmettront à la FFBB, pour information, les formules proposées à leurs clubs. La Commission Fédérale 5x5 restera à disposition des LR afin d'apporter tout le soutien nécessaire ; dans cette optique, un questionnaire sera adressé aux LR afin de les consulter sur les formats de compétitions proposés.

Les modalités de ces compétitions alternatives restent bien entendu dépendantes de plusieurs éléments sur lesquels nous n'avons que très peu de visibilité à l'heure actuelle : date de reprise officielle de la pratique du basket sur tout ou partie du territoire, nombre d'équipes engagées sur la base du volontariat, possibilité pour les clubs d'accueillir du public dans les salles et de pouvoir organiser des évènements festifs autour des rencontres, etc...

Il paraît évident d'en profiter pour développer le 3x3.

# 3. Volet économique

# Arbitrages financiers

## Au titre de 2020-21 :

FFBB : Retour au Jeu, restitution aux Clubs, divers	5 000 K€
LR-CD : Retour au Jeu, restitution aux Clubs, divers	7 000 k€
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 k€</b>

PSF 2020 : 2 290 k€ les actions non-réalisées en 2020 pourront l'être en 2021  
Pour un licencié : défiscalisation possible de la cotisation si abandon de la demande de remboursement

## Au titre de 2021-22 :

FFBB : Maintien des tarifs 2020-21

LR-CD : Initiatives locales

PSF 2021 : 3 000 k€ (+31%) grâce au plan de relance  
Dispositif Pass'Sport (100 M€) ?  
Autres dispositifs gouvernementaux ?

# 4. Volet social

# Soutien (social) aux clubs

## Bénévolat ?

Comment ensemble sauver nos bénévoles au sein de notre réseau fédéral (LR-CD-Clubs) ?

## Emplois aidés ?

Comment ensemble mieux organiser la contribution d'emplois aidés pour notre réseau fédéral (LR-CD-Clubs) ?

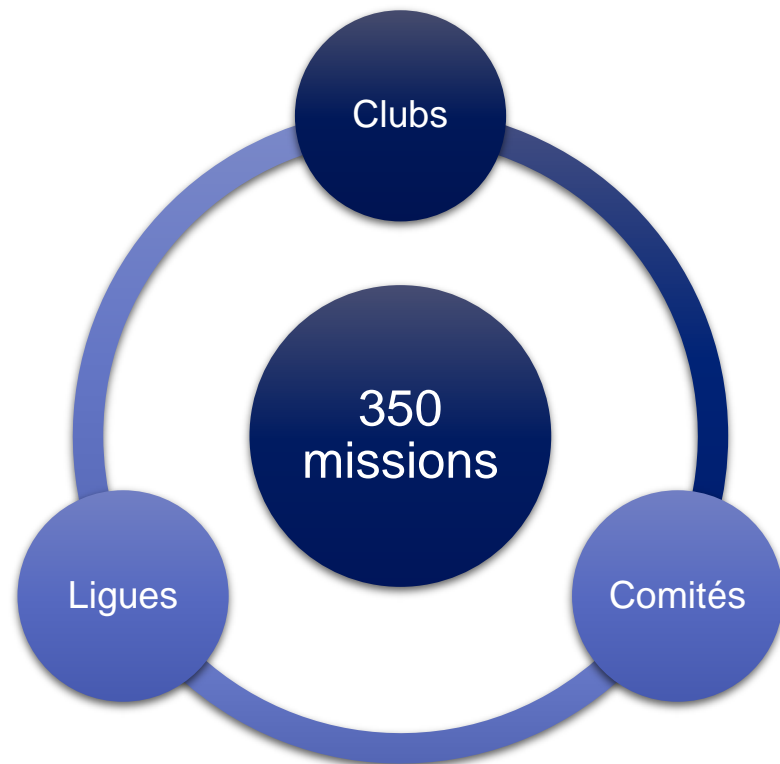
## Plan Formation & Emploi 2024

1<sup>ère</sup> priorité : CTS / CTF / CTO / CTA (perte probable de 10 CTS (sur 60) d'ici 2024)

Travail en cours sur 3 groupes de salariés au sein de la filière technique (FFBB-LR-CD) :

- Cadres d'Etat
- Cadres Fédéraux
- Conseillers Territoriaux (technique, développement, nouvelles pratiques, polyvalent, etc.)

# Soutien (social) aux clubs – Campagne Service civique 21-22



## Dates de démarrage

- 1<sup>er</sup> juin 2021
- 1<sup>er</sup> septembre 2021

## Intitulés de missions

- Accompagnateur club 3.0
- Médiateur 3x3
- Accompagner le programme vivre ensemble

## Durée de mission

- 6 mois minimum
- 8 mois maximum

## Campagne d'appel à candidature

- Du 30 mars au 16 avril (phase de candidature)
- Du 19 avril au 7 mai (phase d'analyse des dossiers)
- Du 8 au 10 mai (courrier de retours aux structures)
- Du 12 au 31 mai (mise en œuvre de la mission)

## Agrément

- Collectif **NA-000-19-00329-04**
- Pas de possibilité de demander un agrément local en cas de rejet de dossier



# 5. Communication

# Communication

22 mars 19h00 : Visio-conférence LR-CD

22 mars 20h30 : Visio-conférence clubs NM1

24 mars 19h30 : Bureau Fédéral

A partir du 25 mars : Communication pouvoirs publics, réseaux des collectivités locales

29, 30, 31 mars 19h00 : Webinaires avec les clubs (en cours d'organisation)

# 6. Préparation de la saison 2021-22

# Saison 2021-22

## Le plan de relance :

Volet sanitaire

Volet sportif

Volet économique

Volet social

## La méthode :

Un travail FFBB – LR : avril - mai

Un travail LR-CD : avril - mai

Une synthèse FFBB-LR-CD : juin

**Questions diverses**



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL



3X3  FFBB

TEAM  
**FRANCE**  
BASKET



**FFBB**  
CITOYEN

